



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0219

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réhabilitation de locaux et installation des services première phase Métropole - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0219**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Réhabilitation de locaux et installation des services première phase Métropole - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent projet concerne une demande d'individualisation d'autorisation de programme pour permettre à la fois, la poursuite de l'opération engagée en 2010 visant à regrouper les Vice-Présidents et Conseillers délégués, de procéder à des travaux d'agencement sur divers sites et de programmer une première phase d'installation de services dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon.

1. Travaux de réhabilitation de locaux : Hôtel de Communauté niveaux 0 et 01 - Agence d'urbanisme - Trésorerie**1.1 - Regroupement des Vice-Présidents et Conseillers délégués, travaux de grosses maintenances - Hôtel de Communauté - niveau 01 - 1 293 mètres carrés**

Les Vice-Présidents et Conseillers délégués sont installés au niveau 01 de l'Hôtel de Communauté sur 2 sites distincts.

A l'occasion de l'installation de la nouvelle assemblée, il est proposé de poursuivre le travail entamé lors du précédent mandat visant à mettre à disposition des élus des locaux plus adaptés à leurs fonctions et véhiculant une meilleure image de la Communauté urbaine de Lyon. Un espace de 532 mètres carrés avait été entièrement rénové en 2010 et avait permis un premier regroupement.

Les mouvements visent à améliorer globalement les conditions d'installation des Vice-Présidents, des Conseillers délégués et de fonctionnement de leur secrétariat en les accueillant dans un lieu dédié unique, facilement identifiable. Les bureaux créés, les salles de réunion et la zone de secrétariat seront équipés de mobiliers neufs en harmonisation avec la première phase de regroupement.

En parallèle, la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) entame depuis quelques années un important travail de rénovation des espaces de l'Hôtel de Communauté (remplacement des moquettes, blocs sanitaires).

Il est proposé de saisir l'opportunité du départ de la direction des systèmes d'information et des télécommunications (DSIT) en 2013 vers le 208 bis, rue Garibaldi et de la mise en place du nouvel exécutif pour achever cette vaste opération qui comprend à la fois la rénovation des sols, du chauffage et de l'éclairage des surfaces libérées et de l'inclure dans le programme.

La durée des opérations est estimée à 6 mois. L'installation est prévue au plus tard fin 2014.

1.2 - Réhabilitation des locaux occupés actuellement par la Trésorerie et la DSIT - Hôtel de Communauté niveau 0 - 1 100 mètres carrés

Un espace de 1 100 mètres carrés au niveau 0 de l'Hôtel de Communauté est actuellement occupé à la fois par les services de l'Etat et par des prestataires de la DSIT.

Actuellement, la Communauté urbaine héberge 21 agents de la Trésorerie. Le site comprend un espace en open space, 2 salles d'archives, une salle des coffres, quelques bureaux individuels, un espace social détente/réunion. L'Etat devrait libérer 630 mètres carrés fin 2014.

Il est proposé de saisir l'opportunité de leur départ, de transférer les prestataires DSIT vers un lieu plus adapté à leurs missions afin de réhabiliter l'espace et l'aménager pour les besoins de l'installation des agents de la Métropole.

Il est donc prévu de réhabiliter sur une zone de 470 mètres carrés incluant une reprise complète des installations de conditionnement d'air, la rénovation partielle des installations électriques et des éclairages ainsi que le cloisonnement, revêtement des sols, peintures et faux plafonds.

1.3 - Réhabilitation des locaux libérés par l'Agence d'urbanisme - 18, rue du Lac - 1 700 mètres carrés

Au cours du troisième trimestre 2014, l'Agence d'urbanisme devrait libérer 1 700 mètres carrés de plateaux de bureaux. La Communauté urbaine est propriétaire d'une partie importante (1 228 mètres carrés) de ces espaces qui jouxtent le site de l'Hôtel de Communauté et qui offrent des possibilités d'extension à proximité de celui-ci. Il sera pour autant nécessaire de reprendre 2 baux locatifs pour 501 mètres carrés et 6 places de parking.

Des travaux de réhabilitation des locaux sont malgré tout nécessaires car il est prévu une utilisation des locaux pour une période de 5 à 10 ans par les services de la Métropole. Les travaux d'agencement le seront *a minima* et les cloisonnements actuels conservés.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- remplacement des armoires électriques,
- rénovation des éclairages et prises de sols,
- réalisation d'un local technique informatique,
- remplacement de l'installation climatisation du rez-de-chaussée,
- remplacement partiel du plafond,
- reprise des sols et peinture générale.

Les travaux ne pourront s'effectuer qu'à compter de la libération des locaux à partir de janvier 2015 pour une durée de 6 mois.

1.4 - Travaux d'agencement des locaux libérés par la direction des grands projets (DGP) - Porte Sud - niveau 3 - 563 mètres carrés

Suite au dernier projet de service de la direction de la voirie visant à intégrer dans son organisation la direction des grands projets, le niveau 3 de l'immeuble Porte Sud doit être libéré au plus tard en août 2014 et devrait permettre de récupérer un plateau de bureau d'environ 563 mètres carrés et 23 postes de travail.

Des travaux d'optimisation seront entrepris à la marge pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil en nombre de postes de travail et de porter le nombre à environ 35.

2. Phase 1 : mai à décembre 2014 - Regroupement de la direction des ressources humaines et de la direction des finances

Il apparaît indispensable de proposer rapidement un premier scénario de déménagement afin de mettre en œuvre au plus tôt les services de la Métropole.

Deux directions essentielles au bon fonctionnement de la nouvelle collectivité devront être en place dès le 1er janvier 2015. Il s'agit de la direction des ressources humaines et de la direction des finances.

Pour que ces 2 fonctions puissent rapidement trouver leurs marques et produire de façon efficiente leurs activités principales, il faut rapidement regrouper les effectifs attendus de l'actuel Conseil général vers leurs collègues de la Communauté urbaine.

Depuis plusieurs mois, un travail est réalisé pour préparer l'arrivée des effectifs. Une récente étude faisait état d'un potentiel d'environ 300 postes de travail libres, notamment avec le départ en 2013 de la DSIT de l'Hôtel de Communauté et du M + M vers le 208 bis, rue Garibaldi, le départ attendu de la Trésorerie et de l'Agence d'urbanisme fin 2014.

Si l'installation des services à l'Hôtel de Communauté aux niveaux 0 et 01 nécessite au préalable d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, il n'en sera pas de même au M + M où les locaux pourraient accueillir rapidement le personnel de la Métropole avec des aménagements à la marge des espaces de travail.

La durée des opérations est estimée à 6 mois. L'installation des services sera effective au 1er janvier 2015.

3. Phase 2 - à compter du 1er janvier 2015

A ce stade, les effectifs cibles et le patrimoine bâti transféré à la Métropole de Lyon ne sont pas officiellement connus. De nouvelles hypothèses de travail ne peuvent donc être entreprises.

La réflexion sur les futurs mouvements sera poursuivie et des nouveaux scénarii seront proposés. Cependant, compte tenu des impacts de la réorganisation des services (regroupement de près de 9 000 personnes) et des opérations déjà initialisées, les moyens affectés aux services supports devront être renforcés. Il est proposé d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mener à terme ce projet d'ampleur exceptionnelle.

4. Eléments financiers

Les plans d'aménagement détaillés ainsi que les chiffrages précis sont en cours. Il a été appliqué des ratios (comprenant les coûts de travaux, des acquisitions de mobiliers et des équipements informatiques et télécoms, les coûts de transfert des personnels) et permet de dresser un montant estimatif des dépenses réparti comme suit :

Estimation des dépenses par opération	Montants (en €)	Montants (en €)
	"Travaux - mobiliers et équipements" Investissement	"Transferts des agents" Fonctionnement
<i>1-Travaux de réhabilitation de locaux</i>		
regroupement de l'exécutif communautaire et travaux de réhabilitation - niveau 01 HCM	680 000	22 500
réhabilitation des locaux de l'Agence d'urbanisme - 18, rue du Lac - 1 700 mètres carrés	950 000	27 000
réhabilitation des locaux de la Trésorerie - niveau 0 HCM - 1 100 mètres carrés	580 000	27 000

Estimation des dépenses par opération	Montants (en €) "Travaux - mobiliers et équipements" Investissement	Montants (en €) "Transferts des agents" Fonctionnement
travaux d'agencement - Porte Sud niveau 3	170 000	12 500

<i>2- Installation des services de la Métropole</i>		
regroupement des fonctions ressources humaines et finances	380 000	104 730
mission d'AMO (étude de faisabilité, plans, accompagnement)		100 000
Total	2 760 000 € TTC	293 370 € TTC

Soit un coût estimé d'investissement de 2 760 000 € TTC et un coût estimé de fonctionnement de 293 480 € TTC (dont 100 000 € déjà inscrits au budget supplémentaire). Avec un besoin de financement en investissement de 1 700 000 € en 2014 et 1 060 000 € en 2015.

Pour les charges de fonctionnement, ces dernières seront inscrites dans le cadre des étapes budgétaires et rattachées à cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réhabilitation des locaux et l'installation des services liés à la création de la Métropole de Lyon.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 2 760 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 700 000 € en 2014,

- 1 060 000 € en 2015,

sur l'opération n° OP28O2923.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.